Saint-Léger
en Gaume

N° 133

Mai 2019

Bulletin d'informations communales









L'Adriatica

Pâtes et pizzas à livrer et à emporter

0473/41 65 56

Les Pizzas

Margherita (coulis de tomate, fromage)	7,00 €
Funghi (champignons frais)	9,00 €
Proscuito (jambon cuit)	9,00 €
Samali (saucisson)	9,00 €
Chorizo (saucisson piquant)	9,00 €
Napoli (anchois, olives, câpres)	10,00 €
Etna (Chorizo, jambon, œuf)	10,00 €
Regina (jambon, champignons)	10,00 €
Hawai (jambon, ananas)	10,00 €
Italia (salami piquant, champignons, oignons)	10,00 €
Diavolo (anchois, olives, câpres poivrons, pili-pili) très piquante !!	10,00 €
4 fromages (tallegio, pecorino, gorgonzola, gouda)	10,00 €
Caprese (chorizo, merguez, oignons)	10,00 €
Volcano (lardons, oignons, œuf)	10,00 €
Capricciosa (jambon, champignons, artichauts, olive, œuf)	10,00 €
4 saisons (jambon, champignons, artichauts, olives)	10,00 €
Monasti (fromage d'Orval)	10,00 €
Di Parma (fromage, jambon de Parme)	10,00 €
Vagabondo (jambon, oignons, œuf)	10,00 €
Chèvre (fromage de chèvre)	10,00 €
Calzone chausson (fromage, jambon, champignons)	11,00 €
Végétarienne (poivrons, artichauts, champignons, olives)	11,00 €
Tartiflette (crème fraîche, pdt, lardons, oignons, reblochon)	11,00 €
Gaumaise (saucisson, lardons, fromage d'Orval, œuf)	11,00 €
Ouarzazate (jambon, chorizo, salami, lardons)	11,00 €
Tono (thon, oignons, câpres)	11,00 €
Salmone (saumon fumé, oignons)	12,00 €
Du Chef (scampis, crevettes, ail)	12,00 €
Trois délices (saumon fumé, scampis, crevettes, ail)	12,00 €
Vezuvio (jambon, lardons, œuf)	12,00 €
Calabrese (Chorizo, poivrons, pili-pili) très piquante !!!	12,00 €
Toscane (champignons, chorizo, œuf)	12,00 €
Sicilienne (jambon, champignons, poivrons)	12,00 €
Saint-Mardoise (fromage d'Orval, jambon, œuf)	12,00 €
Dumich (lardons, oignons, anchois, champignons, œuf)	12,00 €

Toutes nos pizzas ont pour base un coulis de tomate et fromage.
Vous pouvez ajouter une ou plusieurs garnitures sur votre pizza
au prix de 1,00 € par supplément.

Les Pâtes

(à votre choix) Spaghetti – Penne – Tortellini

Bolognaise	9,00 €
Crèma (bolognaise, crème fraîche)	9,00 €
Diavolo (bolognaise, pili-pili) très piquant !!!	9,00 €
Panna (jambon, crème fraîche)	9,00 €
Carbonara (oignons, champignons, ail, lards, crème fraîche)	10,00 €
4 fromages (tallegio, pecorino, gorgonzola, gouda)	10,00 €
Pescatore (crevettes, scampis, ail, oignons, crème fraîche)	12,00 €
Mari monti (tomate, scampis, crevettes, oignons)	12,00 €
Saumon (crème, saumon, tomate, oignons)	12,00 €
Curry (scampis, crème, curry, oignons)	12,00 €

Nos pâtes gratinées

Al forno (bolognaise, crème fraîche, fromage)	10,00 €
Cannellonis épinards (bolognaise épinards, crème fraîche, fromage)	10,00 €
Trio de pâtes (bolognaise, tortellini, penne, cannelloni, épinards)	10,00 €
Duo di pasta (penne, tortellini, jambon, crème fraîche)	10,00 €
Assortiment de pâtes (penne, tortellini, lasagne bolo)	10,00 €
Lasagne	10,00 €

Ouvert de 17h30 à 21h45
(fermé le mardi soir)

Rue Godefroid Kurth, 2
B-6747 SAINT-LÉGER

Paiement uniquement en espèces

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Règlement général de Police 4
Du nouveau à la police 4
Opération BeWapp 5

Environnement

Cimetières et biodiversité 6
Panneaux solaires communaux 7
Formations : Parc Naturel de Gaume 8
Les infos du Groupe IDELUX-AIVE 9

Vie sociale

Groupement des aînés «Oxygène» 10
Altéo 10
Le CPAS vous informe 10

Vie touristique

News du SI 11
Saison estivale au Lac de Conchibois 12

Vie sportive

Permis, vignette et licence de chasse 12

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Du nouveau aux écoles communales 13
Plaine de Pâques 13
Finale dictée du Balfroid 14
Carnaval 14
CCA 15
Accueil Assistance de l'asbl Promemploi 15
Plaine d'été 2019 16
Stages d'été 209 16

Chronique léodégarienne 18

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Michel FOULON, notre agent de quartier a pris sa retraite. Je le remercie pour le travail accompli et je lui souhaite une bonne retraite. Merci Michel.
Il est remplacé par Jean-François MARCHAL. Le travail d'agent de quartier demande beaucoup de rigueur, d'écoute et de diplomatie. Il est un médiateur de première ligne. Bon vent dans sa nouvelle fonction.

Comme vous le savez, les balades en forêt seront à nouveau autorisées dans notre Commune.
Si nous voulons que cette autorisation perdure, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les conditions de circulation en forêt qui nous sont imposées suite à la peste porcine.

Comme chaque année avec l'arrivée du bon temps, je voudrais rappeler quelques points repris dans notre règlement général de police.

Le bruit (article 3.2.3)

Sont interdits, tous bruits ou tapages diurnes, de nature à troubler anormalement la tranquillité des habitants.

1. *de procéder sur la voie publique à la mise au point bruyante d'engins à moteurs, quelle qu'en soit leur puissance.*
2. ***d'utiliser des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants en semaine entre 21 heures et 8 heures. Les dimanches et jours fériés, l'usage de ces engins est interdit.***
8. *Le sciage du bois, réalisé en grande quantité par une machine dont la puissance dépasse 10 KW et entraînant une gêne manifeste pour les voisins* ***est interdit les dimanches et les jours fériés****. Il est autorisé en semaine de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h.*

Je rappelle également l'article 89 du code rural qui spécifie que :

Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 m des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tous autres dépôts de matières inflammables ou combustibles.

Le respect de ces règles élémentaires évite bien des problèmes entre voisins.

Cela étant dit, je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
MARDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
MERCREDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
JEUDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
VENDREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
SAMEDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT							
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
6747 Saint-Léger

Tél. : +32 (0) 63/23.92.94
Fax : +32 (0) 63/23.95.82

www.saint-leger.be
contact@saint-leger.be
Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
21h-23h30 (un lundi sur deux)	Fermé	Fermé	19h-23h30	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Règlement Général de Police : rappel

Bien souvent, nous sommes interpellés par des citoyens las du comportement irrespectueux de certains propriétaires d'animaux.

Ceux-ci laissent leurs compagnons à 4 pattes divaguer sans laisse ou pire, ne ramassent pas leurs déjections.

Nous nous permettons dès lors de rappeler, une fois encore, les différents articles du Règlement Général de Police concernant les animaux :

Article 5.1.1

Il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux de les laisser divaguer sur l'espace public.

Article 5.1.6

Il est interdit au détenteur d'un animal de circuler avec celui-ci sur l'espace public sans prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la commodité de passage, à la salubrité et à la sécurité publiques.

Article 5.1.7

Le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens, dans tout lieu, privé ou public, accessible au public. Le maître doit pouvoir en toutes circonstances maîtriser son animal.

Article 5.1.16

Outre ce qui précède, tout chien ayant causé des blessures à des personnes en tout lieu, privé ou public, accessible au public peut être saisi et euthanasié aux frais du maître.

Article 5.1.18

Tout propriétaire ou détenteur d'animaux est tenu :

- de les empêcher de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs… ;
- au nettoyage des déjections laissées par son animal sur l'espace public.

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

Du nouveau à la police



Michel FOULON, notre agent de quartier a terminé sa carrière au sein de la Zone de Police Sud-Luxembourg le 30 avril dernier.

Merci pour toutes ces années au service de la population et nous lui souhaitons une retraite des plus agréables.

Il cède sa place à Jean-François MARCHAL.
Jean-François est entré à l'École Royale de Gendarmerie en 1999 et a effectué divers détachements au sein, notamment, des brigades d'Arlon, de Libramont ainsi qu'au Service de Coordination d'Arrondissement de Neufchâteau jusqu'en 2003. C'est en juin 2003 qu'il intégrera la Zone de Police Sud-Luxembourg, au service intervention du poste d'Athus. De 2009 à 2013, C'est au service intervention du poste de Saint-Léger qu'il a effectué son service et est ensuite devenu maître-chien patrouille au service intervention au poste d'Athus.

Il est désormais de retour au service proximité du poste de Saint-Léger depuis le début de l'année.



Le Collège communal lui accorde toute sa confiance et lui souhaite un épanouissement dans son nouveau défi d'agent de proximité.



Opération Be Wapp 2019

120 bénévoles se sont retrouvés le samedi 30 mars dernier pour le grand nettoyage de printemps. Merci à toutes ces personnes d'avoir rendu notre commune plus propre.

On ne change pas une équipe qui gagne, bravo à tous et à l'année prochaine.

Merci à toutes les personnes qui nous accompagnent depuis 12 ans dans ce projet.































Cimetières et biodiversité

Les cimetières de Saint-Léger : des lieux accueillants pour la biodiversité et les abeilles

À partir du 1er juin 2019, plus aucun pesticide ne sera autorisé dans les espaces verts publics de Wallonie, cimetières inclus. En la matière, Saint-Léger a d'ailleurs anticipé : la commune est en « zéro pesticide » depuis près de quinze ans (désherbage manuel exécuté en partie par le service travaux et les étudiants engagés durant l'été) sous l'impulsion du chef des travaux Didier DEPIENNE. Pour réduire le temps nécessaire au désherbage manuel des trois cimetières, le service des travaux utilise depuis 2018 une nouvelle machine capable d'effectuer notamment le désherbage thermique des allées. Cette technique ne résout toutefois pas d'emblée le problème posé par des plantes vivaces difficiles à éradiquer, comme les pissenlits et les prêles.

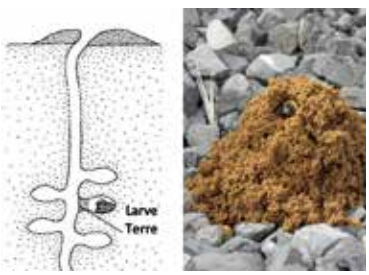
Deux des trois cimetières de notre Commune figurent parmi les plus intéressants pour la biodiversité sur base d'un inventaire réalisé dans 110 cimetières de Lorraine belge (voir **https://www.saint-leger.be/actualites/la-biodiversite-dans-les-cimetieres**).



Holostée en ombelle

Le cimetière de Saint-Léger héberge ainsi en abondance une plante rare en Wallonie, l'holostée en ombelle (*Holosteum umbellatum*). Cette petite annuelle à floraison printanière s'y développe surtout sur les bords des allées. Il est dès lors important d'éviter que l'entretien réalisé avec le nouveau matériel communal ne provoque sa disparition. C'est pourquoi, en 2018, des premiers tests en ce sens ont été effectués afin de lutter contre la végétation plus banale, tout en respectant l'holostée et quelques plantes mellifères comme les coquelicots.

Les trois cimetières, principalement ceux de Saint-Léger et de Châtillon, accueillent aussi diverses abeilles sauvages, tout à fait inoffensives, dont plusieurs sont légalement protégées en Wallonie. Leurs nids se remarquent surtout sur les allées sous forme de petits monticules de terre. Les allées des cimetières, les pelouses peu denses et même certaines tombes offrent en effet des sites de nidification à ces abeilles qualifiées de terricoles. Tout comme l'abeille domestique, elles ont en outre besoin de ressources florales pour leur alimentation mais surtout pour l'approvisionnement des cellules de leur nid. Comme elles ne s'éloignent guère de leur site de reproduction, contrairement à l'abeille domestique, il est indispensable qu'elles trouvent à proximité immédiate de leur nid du pollen et du nectar en quantité suffisante. En particulier, la pelouse du vieux cimetière de Châtillon présente un grand intérêt pour les insectes pollinisateurs grâce à la diversité des plantes et à l'abondance du thym. La réduction du nombre de tontes pratiquée ici depuis 2017 permet d'y maintenir une pelouse semi-naturelle caractérisée par une offre florale importante du printemps au début de l'automne.



Nid d'une abeille solitaire creusé dans le sol.



Cimetière de Châtillon

D'autres insectes en régression en Wallonie trouvent aussi refuge dans nos cimetières. Par exemple, le criquet à ailes bleues, protégé en Wallonie, et le grillon des champs dont le chant caractéristique (« cri-cri ») se fait entendre au printemps dans le cimetière de Châtillon.



Abeille solitaire sur Knautie

Par son adhésion au « plan Maya » et son implication dans le Parc naturel de Gaume, notre Commune contribue à la sauvegarde des populations d'abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Beaucoup moins connues que l'abeille productrice de miel, les abeilles sauvages montrent une régression marquée en Wallonie. La sauvegarde de sites de nidification existant dans nos cimetières est de ce fait une démarche communale logique. Elle est d'autant plus importante que les abeilles terricoles régressent davantage en Wallonie que celles qui adoptent des cavités comme celles offertes par les nichoirs et hôtels à insectes. Dans les cimetières, le respect de nids creusés dans le sol, le maintien localisé de plantes mellifères et la création de petits massifs floraux attractifs sont de nature à offrir le gîte et le couvert à ces insectes pollinisateurs.

Jean-Paul JACOB et Annie REMACLE de Châtillon

Panneaux solaires communaux : prenez des parts !

Ensemble, agir concrètement pour le climat

À l'heure où la préservation du climat est plus que d'actualité, la Commune peut dire qu'elle s'est activement engagée dans la transition écologique depuis de nombreuses années.

Cela a notamment débouché sur l'adhésion à la Convention des maires (en 2015) et l'élaboration d'un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) adopté par le Conseil communal du 06.09.2017.

Nous nous sommes donc engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 (et nous passerons à -40 % d'ici 2030).

Vous découvrirez ci-dessous une nouvelle action concrète menée par la Commune dans ce cadre : l'installation de panneaux photovoltaïques.

Mais l'Administration communale n'est responsable que d'environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre de tout notre territoire ! L'implication des citoyens est donc essentielle pour atteindre nos objectifs. Et tous les petits gestes comptent. C'est pour cette raison que nous vous présentons, en fin d'article, la réflexion d'un citoyen qui a opté pour un fournisseur d'électricité 100 % verte, locale et citoyenne.

Des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux de SaintLéger grâce à une coopérative citoyenne.

Investissez à ses côtés et bénéficiez de dividendes ou d'une déduction fiscale !

Dans le cadre du PAEDC, la Commune va équiper les écoles communales ainsi que la crèche du CPAS d'installations photovoltaïques afin de produire de l'électricité verte pour ces bâtiments.

D'ici fin juin, ce sont donc 35,7 KWc qui seront installés, ce qui permettra de réduire notre consommation d'électricité de minimum 32.979 KWh et d'éviter le rejet de 15 tonnes de CO2 chaque année ! Sans oublier une économie d'au moins 80.000 € pour les caisses communales au bout de 20 ans.

C'est la coopérative Gaume Energies qui a remporté le marché d'installation et de gestion des installations photovoltaïques pour les 10 prochaines années. Cette solution citoyenne vous permet également de prendre part à ce beau projet (voir les informations ci-dessous).



Gaum Coopérative Energies

À l'initiative du Parc naturel de Gaume, **la coopérative Gaume Energies a été créée en 2014 par plusieurs agriculteurs, associations, entreprises et citoyens de Gaume**. *Elle a pour but social de permettre à ses coopérateurs d'atteindre leur autonomie énergétique.*

Dans le respect de cette finalité, la coopérative :

- ***réalise des investissements** à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.*
- ***promeut le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci**, ainsi que plus généralement les économies d'énergie.*
- ***incite et accompagne ses coopérateurs** à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie.*
- *Depuis sa création, Gaume Energies a étudié, géré et financé plusieurs installations photovoltaïques, chaudières biomasse, pompe à chaleur, projet d'isolation…*

Comment soutenir ces projets et investir votre argent localement ?

En **devenant coopérateur** (une part = 100 €), vous participez aux décisions de la coopérative, vous soutenez ses projets et recevez des dividendes en retour !

Il est également possible de **cofinancer les projets** aux côtés de Gaume Energies. Il s'agit de **prêter de l'argent, sur une durée de 8 ans** via une convention de prêt sous seing privé, avec un **taux d'intérêt de 2 %**.

Ce type de prêt est **déductible fiscalement**. La Région wallonne a en effet mis en place le **prêt Coup de Pouce** (**http://www.pretcoupdepouce.be/**) qui vous permet d'obtenir un avantage fiscal. Concrètement, vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt annuel de 4 % pendant les 4 premières années, puis de 2,5 % sur les éventuelles 4 années** suivantes. Par exemple, pour un prêt Coup de Pouce de 10.000 € remboursé en 8 ans au taux annuel de 2 %, l'avantage total (intérêts perçus et crédit d'impôt) serait de 3.645 € !

Intéressé de devenir coopérateur ou par le cofinancement d'un projet ?
Rendez-vous sur www.gaumeenergies.be
ou contactez-les au 063 45 71 27 ou sur contact@gaumeenergies.be
Page Facebook : https://www.facebook.com/gaumeenergies/

Transition énergétique, témoignage d'une action concrète d'un citoyen

Il y a un peu moins de 3 ans, j'ai opté pour un fournisseur d'électricité du nom de Cociter. Pourquoi ce choix ? Plusieurs raisons ont motivé ce changement.

Je cherche à ce que mon mode de vie soit **le plus respectueux possible de la nature** (*détruire le moins possible et utiliser les ressources offertes par la nature d'une manière réfléchie et tempérée*). Pourquoi ? Car ma vie et celle d'autrui (*actuel et futur*) dépendent de la nature et pour la remercier. Dans le domaine de l'électricité, cette première démarche se traduit par un intérêt pour des moyens de production tels que les éoliennes et les barrages hydrauliques.

Panneaux solaires communaux : prenez des parts ! (suite)

Je veux soutenir des modèles de production de biens et services (*alimentation, services bancaires, etc.*) qui, telle la coopérative, ne placent pas le profit au centre de leur projet, mais plutôt **l'humain et la nature**. Pourquoi ? La course au profit aveugle fait agir sans respect de la vie.

Je veux payer le **prix juste** pour les services et biens que je consomme/utilise. Ça ne m'intéresse pas de payer plus pour alimenter des bénéfices qui iront à des actionnaires. Dans le modèle coopératif, on cherchera le prix juste et, si bénéfices il y a, ils pourront, par exemple, être réinvestis dans le projet.

Je veux **participer** davantage aux sujets qui me concernent (*me renseigner, échanger, donner mon avis et codécider*). Dans le but, notamment, de mieux comprendre et d'influer sur les décisions qui auront des conséquences sur moi ou ce qui m'est cher.

Dans une logique d'économie de mon énergie, j'aime réaliser en priorité les **actions «faciles»**, celles qui me demanderont le moins d'efforts tout en amenant des résultats. Changer de fournisseur m'a demandé un effort minime à un moment donné. Et, depuis, l'argent que je donne pour ma consommation sert à encourager la transition énergétique de notre pays et du monde. Ouah !

Au final, j'ai donc choisi Cociter car c'est un fournisseur d'électricité **verte** (*surtout éolienne actuellement*). Ce n'est pas le seul, mais c'est le seul dont l'électricité est **locale** (*produite en Wallonie, en province de Luxembourg notamment*) et **citoyenne** (*la production est gérée par des coopératives, Lucéole et Vents du sud pour notre province, dans lesquelles chaque citoyen a une voix à faire valoir quel que soit le nombre de parts qu'il détient*).

Je vous souhaite bonne réflexion.

Un citoyen de St-Léger.

Pour plus d'infos :

Sur les différents fournisseurs d'électricité verte :
- https://comparer.monelectriciteverte.be (comparatif d'offre)
- https://monelectriciteverte.be/ (classement des fournisseurs)

Sur Cociter et les coopératives locales :
- www.cociter.be, www.luceole.be, www.ventsdusud.be

Service énergie de la Commune :
Jean-François GERKENS – 063 58 99 25 – jeanfrancois.gerkens@saintleger.be

Programme des formations du Parc Naturel de Gaume

Inscription :
Via l'onglet « nos évènements » sur
www.parc-naturel-gaume.be

Informations :
a.leger@pndg.be – 0479/43.74.19

Dans le cadre du WE des Parcs et jardins de Wallonie et de la 15zaine des Abeilles et des Pollinisateurs

Samedi 1er juin et dimanche 2 juin 2019 de 10h00 à 17h00

Visite des jardins du château de Rossignol en toute liberté

Les lieux comportent deux jardins. L'un est axé sur les aménagements d'un jardin naturel selon les principes de la permaculture, l'autre est un jardin de convivialité. Tous deux sont orientés spécialement vers l'accueil des pollinisateurs sauvages.

Ces deux jardins sont cultivés sans aucun pesticide, ils comportent des buttes de culture, des plantes indigènes favorables aux pollinisateurs, des spirales à insectes et aromatiques, un jardin des aromatiques, des bancs et une terrasse pour le centre d'accueil de jour, des bacs de culture surélevés adaptés PMR, un espace jeu, un salicetum (pour l'osier), des clôtures et un banc en osier vivant, des arbustes comestibles et des petits fruits, des essais de culture de céréales anciennes, un coin des messicoles, un bac d'Incroyables Comestibles, des abris à insectes (bois, pierres, tiges à moelle, etc), un coin pépinière, des bûches ensemencées de champignons cultivés, des bacs récupérateurs d'eau, une installation d'aquaponie artisanale, des composts, etc.

Dans le cadre du WE des Parcs et jardins de Wallonie

Samedi 1er juin 2019 de 10h00 à 11h30

La gestion de l'eau dans un jardin en permaculture

Conférence suivie d'une analyse pragmatique des jardins du Parc par **Fanny Lecrombs**,formatrice expérimentée en permaculture.

La permaculture propose de penser le circuit de l'eau de tout aménagement humain. Quels sont les grands principes à suivre pour aller vers une autonomie en eau ? Qu'est-ce que l'irrigation passive, l'irrigation gravitaire ? Quelles sont les contraintes et indications techniques de base? Quelles pratiques de jardinage vont dans le sens d'une économie en eau ?

Programme des formations du Parc Naturel de Gaume (suite)

Dans le cadre du WE des Parcs et jardins de Wallonie

Samedi 1er juin 2019 de 14h00 à 16h30

Mettez de la biodiversité dans votre assiette : des pestos festifs et sauvages…

Balade récolte au jardin et atelier cuisine par **Johanna Reynckens**, expérimentée en alimentation naturelle et de qualité.

Confectionner des pestos et des tartinades pleines de goût, de couleurs et … de qualités nutritionnelles, avec vos herbes et vos légumes

Dans le cadre du WE des Parcs et jardins de Wallonie

Dimanche 2 juin 2019 de 10h00 à 11h30

Visite d'une installation d'aquaponie…

Réalisée par le Contrat Rivière Semois Chiers dans les jardins du Parc naturel

L'aquaponie est un système qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons. Dans ce système, les plantes sont cultivées sur un support composé de billes d'argile. La culture est irriguée en circuit fermé par de l'eau provenant d'aquarium où sont élevés les poissons. Des bactéries aérobies issues du substrat transforment l'ammoniaque contenu dans les déjections des poissons en nitrate, directement assimilable par la végétation.

L'eau purifiée retourne ensuite dans l'aquarium.

Dans le cadre du WE des Parcs et jardins de Wallonie

Dimanche 2 juin 2019 de 14h00 à 16h30

Découvrez l'art de la distillation des plantes… récoltes au jardin et atelier pratique par Carine Pallant, formatrice nature

Découvrez l'art de la distillation des plantes médicinales et comestibles. Ce procédé d'extraction permet de capter les éléments actifs des plantes à « arômes » et d'obtenir des huiles essentielles et des hydrolats. L'atelier sera principalement axé sur la fabrication des hydrolats et eaux-florales, une précieuse solution (qui peut être réalisée aussi à la maison) dont le résultat peut être utilisée en cuisine, pour se soigner ou réaliser des lotions et crèmes de beauté.

Visite d'un jardin extraordinaire …

Samedi 22 juin 2019 de 9h30 à 11h30

« Accueillir la biodiversité au jardin, c'est marcher en paradis … »
Visite du jardin d'André Poncin, jardinier passionné de biodiversité

Ce jardin géré dans le plus profond respect de la nature est un véritable hymne à la biodiversité et au respect du vivant, du plus petit au plus grand, du végétal à l'animal.

Espace enchanteur, magique et naturel, il suffit de le parcourir pour se sentir bien ! André Poncin a débuté dans le jardinage biologique il y a presque 30 ans, sur un terrain de 65 ares totalement à l'abandon. Un potager, une haie vive, un verger, des moutons, … font partie de ce jardin hors du commun.

Les infos du Groupe IDELUX-AIVE

Réemploi : collecte de vélos en bon état

Grâce à vos dons, certaines écoles mettent en place des activités VTT ou run & bike ; des CPAS offrent des vélos d'occasion à leurs bénéficiaires ; les ateliers vélos développent leurs activités… Quels vélos ? Qu'importe, pour peu qu'ils soient en bon état : des vélos d'enfants, VTT, vélos de ville…

>>> Plus d'infos sur www.idelux-aive.be > Déchets > Trier les déchets

Ardenne Cyclo, un projet qui va ravir les cyclistes

Le tourisme à vélo connaît un essor exceptionnel en Europe depuis plusieurs années. Si vous aussi vous aimez vous balader en vélo, sachez que d'ici 2022, un tout nouveau projet verra le jour : Ardenne Cyclo.

Ardenne Cyclo vise la création de deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers l'Ardenne et connectées à deux grands itinéraires européens - l'EuroVelo 5 et la Meuse à vélo - via l'aménagement de 9 sections ou points noirs et le balisage de 280 km d'itinéraires.

Ce projet qui regroupe 28 partenaires wallons et français, est soutenu par le programme européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et piloté par IDELUX Projets publics.

>>> Plus d'infos sur http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/



Groupement des aînés « Oxygène »

Un nouveau logo pour notre groupement communal des ainés !
En plus de nos rendez-vous bimensuels du vendredi après-midi en période hivernale, de belles initiatives locales verront le jour où nous mêlerons l'utile à l'agréable. De nouvelles synergies se mettent en place pour améliorer et dynamiser notre groupe.

Oxygène
Groupement des aînés de Saint-Léger en Gaume

Personnes de contacts :
Michel MARCHAL -
michelmarchal06@gmail.com
Patrick DEMAZY -
patrick.demazy@gmail.com

Altéo, le mouvement social des personnes malades, valides et handicapées

Altéo

Sa force, les 10.000 membres qu'il compte en Wallonie. Leur objectif, briser leur isolement, contribuer à leur inclusion dans la société, combattre la discrimination à leur égard et défendre leurs droits.

En Province de Luxembourg, Altéo propose de nombreuses activités et services accessibles à tous, dès 18 ans et peu importe la maladie ou le handicap : le service d'accompagnement en transport, les activités culturelles et loisirs (ateliers créatifs, excursions, etc.), les séjours de vacances adaptés en Belgique et à l'étranger, le sport adapté (tennis de table, natation, etc.) et les groupes de réflexion et d'action (malades chroniques, accessibilité et mobilité, sensibilisation, droits du patient, comité de presse, etc.)
Toutes ces activités Altéo sont encadrées par des volontaires de tous âges, de tous horizons et formés par le mouvement. En Province de Luxembourg Altéo peut compter sur 250 volontaires.

Altéo est présent dans votre région au travers de plusieurs groupes :

Atelier créatif et de détente de Florenville. Les mardis de 9h à 17h au Home la Concille à Florenville. Au programme, des activités créatives et récréatives dans une ambiance conviviale.
Atelier créatif de Ethe. Les lundis de 13h30 à 16h30 dans l'ancienne Mairie de Ethe. Activités créatives et récréatives.

Pour toute autre information sur les actions ou le volontariat chez Altéo, rendez-vous sur le site internet **alteoasbl.be** ou via notre secrétariat régional :
Altéo Luxembourg
Rue de la Moselle 7/9
6700 Arlon
063 211 848
alteo.luxembourg@mc.be

Le centre public d'action sociale vous informe

Le mot du président

Mesdames, Messieurs,

Après quelques mois de prise de fonction en tant que président, il était important pour moi de pouvoir communiquer sur le futur de notre CPAS.

Mais avant cela, je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée lors des dernières élections. J'ai l'honneur de pouvoir être au sein d'une équipe motivée et compétente qui fait fonctionner un outil formidable ô combien nécessaire !

Je ne suis pas homme à faire de longs discours, on me connaît plutôt comme homme de terrain et d'« action »… ce sera d'ailleurs mon leitmotiv durant ces 5 prochaines années, car ne l'oublions pas, avant tout, le CPAS est un service où l'action sociale est le maître mot !

Je resterai disponible et accessible face à vos demandes, soucis, questions… N'hésitez pas à me contacter ou à venir me rencontrer. Luttons ensemble contre la précarité sociale !

Votre président du CPAS,
Fabian FORTHOMME



CPAS
SAINT-LÉGER

Dans un avenir relativement proche...

En attendant l'acceptation du projet du « Plan de cohésion sociale » qui nous permettra pour l'année 2020 de mettre en œuvre divers projets, voici quelques actions à venir :

- Nous avons le plaisir de vous annoncer, pour commencer, **la réhabilitation** d'ici fin de l'année de l'ancien café **« le Gaumais »** en maison de village et ce en attendant l'aboutissement du projet de la maison Guillaume. Il y sera possible de développer des projets sociaux, culturels et autres, comme un petit marché local, des cours de cuisines, des colis alimentaires, l'accueil d'associations… Un lieu où tisser des liens sociaux via des activités diverses !
- **Pour nos aînés**, restons attentifs ! Nous éditerons prochainement une brochure correspondant à la fois à une attente des seniors et à une volonté de simplifier l'accès à tous les renseignements et informations utiles à leur bien-être comme la mobilité, les services d'aide et de soins, les loisirs, mais aussi des informations pratiques et diverses.
- **Une action découverte culinaire** le jeudi 6 juin 2019. Une initiative commune avec nos membres des ILA (candidats réfugiés politiques) pour partager nos cultures et nos plats, de la conception en cuisine à la dégustation. Échanger pour mieux comprendre et apprendre. Informations à venir.
- **Un nouveau partenariat** avec notre groupement communal des aînés, nouvellement renommé « OXYGÈNE », afin d'augmenter les actions menant au bien-être général de ceux-ci.

Le CPAS est toujours à votre service pour :

- Le service social général
- La médiation de dettes
- Les initiatives d'accueil
- Les allocations de chauffage
- Le service de Taxi Social
- Le service de Brico-dépannage
- Handicontact
- La crèche Pas à Pas
- …

N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

• Annick IRAKOZE	063/60.83.41
• Stéphanie NOEL	063/60.83.42
• Magali GOFFIN	063/60.83.43
• Stéphanie BOOMGAERT	063/60.83.48
• Anne DI IULIO	063/60.83.49

CPAS Saint-Léger • 21, rue du Château • 6747 Saint-Léger • Président : Fabian FORTHOMME • **fabian.forthomme@saint-leger.be** • 0484/11.13.70

INVITATION aux familles et amis ayant fréquenté la crèche Pas à Pas :

Nous avons l'honneur de vous inviter à venir **fêter les 10 ans de notre crèche communale, le samedi 8 juin 2019** à l'école communale de Meix-le-Tige, à partir de **14h30**. Diverses animations (spectacle, clown...) pour les enfants seront prévues au programme de cet après-midi récréatif pour tous.

Pour tous renseignements et inscriptions (avant le 31 mai 2019) : 063/67.76.36 ou **creche@saintleger.be**.

A. SCHOONVAERE
Directrice de la crèche

F. FORTHOMME
Président du CPAS

VIE TOURISTIQUE



Les news du SI

La quinzaine de l'abeille

Le **dimanche 2 juin**, le Syndicat d'Initiative, en collaboration avec le Petit Loucet, organisera un atelier, de 14h à 16h, où apprendre à créer un hôtel à insectes sous la tutelle de Dany LALLEMAND.

Renseignements et inscriptions : 0471/66.96.18



Les balades Léo d'été - agenda

Promenades guidées à la découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la commune de Saint-Léger et de ses environs

Jeudi 27 juin : À tous vents : Meix-Le-Tige.

Départ 19h00 parking école communale de Meix-Le-Tige

Vendredi 5 juillet : À la découverte de la réserver naturelle de Musson (balade bucolique)

Guidée par l'agent DNF Marc HENRION

Départ 19h00 sur la place de Musson

Vendredi 12 juillet : La balade des croix Saint-léger

Départ19h00 parking église de Saint-Léger

Vendredi 26 juillet : de clocher en clocher Châtillon

Départ 19h00 parking église de Châtillon

Vendredi 02 août : Balade à Sieldj (balade bucolique)

Départ 19h00 Lac de Conchibois Saint-Léger

Celle-ci terminera la saison par un BBQ (sur réservation) au bord du lac de Conchibois.

Organisation S.I de Saint-Léger en Gaume

Renseignements : 0471/66.96.18

Saison estivale au Lac de Conchibois

Venez vous baigner du **26 juin au 30 août**, dans une eau de qualité (fréquemment contrôlée par la Région Wallonne) de notre lac labellisé Pavillon Bleu.

Les baignades sont autorisées de 14h à 19h sous surveillance de maîtres-nageurs qualifiés.

Comme tous les ans, nous vous proposons une multitude d'activités :

Roulotte de Lili et diverses animations organisées par la bibliothèque les jeudis et vendredis de 14h à 17h, location de vélos électriques et de pédalos, les balades au départ du lac et bien d'autres encore…

N'oubliez pas que notre cafétéria vous accueille également :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi : de 13h00 à 21h00
- Le vendredi : de 13h00 à 23h00
- Le dimanche : de 13h00 à 22h00

Activités à ne pas manquer :

- Le 2 juin : de 11h à 15h:
 Apérock animé par les groupes « Decent Criminal » et « Hey Mo ! »
- Le 28 juin : dès 20h30:
 Concert d'ouverture de la saison avec le groupe « Stand Up »
- Le 14 juillet : dès 12h :
 Big Jump, tous à l'eau à 15h !
- Le 19 juillet : dès 19h:
 Grand feu d'artifice de la fête nationale et soirée dansante animée par le groupe « 7 Days »
- Le 15 août :
 JOUR DE FEMETURE

VIE SPORTIVE

Permis, vignette et licence de chasse

À partir du 1er août 2019, vous pourrez effectuer en ligne votre demande de permis, vignette ou licence de chasse via un espace personnel sécurisé (Mon espace) disponible sur le portail de la Wallonie (**www.wallonie.be**).
Les documents demandés en ligne seront alors disponibles au centre de délivrance ou transmis par la poste selon votre choix.

Le système en ligne vous permettra également de payer la redevance régionale directement via un module de paiement électronique.
Nous vous informons que le bulletin de virement envoyé par le SPW ne doit donc plus être utilisé si vous optez pour la solution en ligne !

Cette procédure est une première étape vers une dématérialisation complète de la délivrance des permis, vignettes et licences en cours de développement. L'objectif final est de simplifier la procédure. Bien sûr, les autres modes tels que le courrier ou le retrait aux permanences seront toujours possibles.

Une information plus précise sur les modalités de commande en ligne sera communiquée avant la mise en œuvre cette première étape.

Des questions ?
N'hésitez pas à les adresser à l'administration wallonne, dont voici les coordonnées concernant le permis, la vignette ou la licence de chasse :

Province de Luxembourg
Tél. : 063/58.90.60 ou 063/58.90.91
E-mail : **chasse.luxembourg.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be**

Du nouveau aux écoles communales

Nouveau dès septembre 2019 !

Cours d'anglais à partir de la 1re année primaire.
En continuité de la 1re à la 6e année.

Programmation :

1e, 2e, 3e et 4e années : 1h / semaine
5e : 2h / semaine
6e : 3h / semaine dont une heure exclusivement réservée à l'oral.

Renseignements et inscription :
Jenny Capon, Directrice
Tél : 0470/ 80 22 65
E-mail : ecsl@skynet.be

Plaine de Pâques

Plaine Pâques

Presque 50 enfants ont participé à la plaine organisée durant les dernières vacances de Pâques.



Toutes les photos sur le site de l'Accueil Temps Libre :
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

3 élèves sélectionnés à la finale de la prestigieuse dictée du Balfroid !

Le samedi 30 mars, 9 élèves de l'école communale se sont présentés à la demi-finale de la dictée du Balfroid organisée à Houffalize. Tous étaient motivés et ravis de pouvoir participer à ce concours orthographique exigeant.



En haut de gàd :
Léa Kemp, Maréva Georges, Sumaya Dudayeva, Léon Rongvaux
En bas de gàd :
Nicolas Poncelet, Lucas Chaplier, Aude Thiéry, Maxime Fidesser, Cécile Thiry



M. Yannick Nizet et Maréva Georges



Mme Natacha Delcour, Aude Thiéry et Cécile Thiry

3 élèves ont été sélectionnées pour la finale qui s'est déroulée le samedi 27 avril à Liège. Il s'agit de **Maréva** Georges, élève de M. Yannick Nizet, implantation de Saint-Léger, d'**Aude** Thiéry et de **Cécile** Thiry, élèves de Mme Natacha Delcour, implantation de Châtillon. Un beau défi à relever pour lequel elles ont reçu tous nos encouragements !

Seuls trois élèves sur 335 ont obtenu la Plume. Elles n'en font pas partie, cependant nous sommes fiers de ce beau parcours qui a été une belle aventure dont elles se souviendront longtemps !



Le Ministre-Président du gouvernement wallon, M. Willy Borsus, Mme Liliane Balfroid, Mme Jenny Capon, Directrice, Maréva Georges, Aude Thiéry, Cécile Thiry

Carnaval !

Le vendredi 1er mars, les élèves de l'école de Meix-le-Tige se sont mélangés pour participer à des ateliers sur le thème du carnaval. La journée s'est terminée par un bal masqué au cours duquel les enfants ont pu déguster les pâtisseries qu'ils avaient préparées.







La Commission Communale de l'Accueil (CCA)

Le service Accueil Temps Libre (ATL) de la commune oeuvre pour un épanouissement global des enfants et contribue à l'amélioration de la qualité de leur accueil.
Il veut aider les parents à concilier vie professionelle et vie familiale, le tout en favorisant la cohésion sociale.

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) se compose de représentants

- de la commune
- des établissements scolaires
- des familles
- des opérateurs d'accueil
- des associations culturelles, sportives et artistiques.

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) est

- un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination
- un lieu d'analyse des problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre
- un organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, programme de Coordination Locale pour l'Enfance, plan d'action rapport d'activité, etc.)

Voici les représentants de notre Commission Communale de l'Accueil, notre CCA, pour cette nouvelle législature.
Tous, en acceptant de devenir ***acteurs de la CCA***, contribueront à l'épanouissement de nos enfants, à la cohésion sociale, à la facilitation de la vie familiale et à la qualité de l'accueil au sein de notre commune.



Coordination Accueil Temps Libre
Auxane JACOB 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@saint-leger.be
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

Accueil Assistance de l'asbl Promemploi

La Commune de Saint-Léger a signé un nouveau partenariat avec le service « Accueil Assistance » de l'asbl Promemploi afin de vous permettre de bénéficier des différents services proposés.

Un service, quatre métiers, pour répondre à quatre besoins de la population et des milieux d'accueil de toute la province de Luxembourg : **la garde d'enfants malades à domicile, la veille d'enfants en milieu hospitalier, la garde d'enfants porteurs de handicap à domicile et le remplacement de personnel absent en milieu d'accueil.**

Par ce partenariat, nous vous offrons la possibilité de bénéficier, à tarif avantageux, de personnel formé et compétent pour la garde de vos enfants.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site

http://www.accueil-assistance.be/

Horaire
gardes assurées par les assistant-e-s du lundi au vendredi de 7 à 20 heures, avec un maximum de 10 heures de prise en charge par jour

Permanence téléphonique
de 7.30 à 12 heures du lundi au vendredi
de 17 à 19 heures du lundi au jeudi et dimanche
un seul numéro : 063 24 24 40

Public
enfants de 0 à 12 ans accomplis

Champ d'intervention
le service est actif sur l'ensemble de la province de Luxembourg

Délais d'intervention
en fonction des disponibilités, la garde sera mise en place le jour-même (au plus tard pour midi) ou le lendemain de la demande

Formation du personnel
puériculteur-trice ou assimilé-e (éducateur-trice, aspirant-e en nursing, auxiliaire de l'enfance,...)
Notre personnel dispose des qualifications requises par l'ONE pour travailler en milieu d'accueil

Notre personnel est formé de manière continue afin de toujours assurer des prestations de qualité

www.promemploi.be
accueil.assistance@promemploi.be

NOUVEAUX TARIFS

familles

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
0 – 1 000	0,72
1 000 – 1 500	1,49
1 500 – 2 000	1,96
2 000 – 2 500	2,48
2 500 – 3 000	2,97
3 000 – 3 500	3,49
3 500 – 4 000	3,95
4 000 – 4 500	4,41
4 500 – 5 000	4,97
5 000 – 5 500	5,49
5 500 – 6 000	6,03
A partir de 6 000	6,08

milieux d'accueil

Nombre d'heures	Tarif horaire en €
2 h	34,50 €
3 h	51,75 €
4 h	69 €
5 h	86,25 €
6 h	103,50 €
7 h	120,75 €
8 h	138 €
9 h	155,25 €
10 h	172,50 €

Plaine d'été 2019

Les petits (2,5 - 4 ans)

à Meix-le-Tige École communale : 2 Rue d'Udange

22 - 26 juillet



La magie

29 juillet - 2 août



Les métiers

5 - 9 août



Les dessins animés

Les grands

4-12 ans
15 - 20 juillet
à Meix-le-Tige
École communale
2 Rue d'Udange



L'ESPACE

5-12 ans
22 - 26 juillet
à Châtillon
Salle des fêtes
86 Grand Rue



LES AGENTS SECRETS

5-12 ans
29 juillet - 2 août
à Saint-Léger
École communale
7 Rue de Conchibois



LES SPORTS ANTIQUES

Documents pour l'inscription disponibles :
- à l'administration communale
- en demandant à auxane.jacob@promemploi.be
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre
 https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Chaque jour, prévoir :
sac à dos + gourde + casquette + crème solaire
ou bottes et veste de pluie (en fonction du temps).
Pour le **repas de midi**, emporter un **casse-croûte**.
Une collation est offerte à 10h et à 16h.

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Les prix :
40 €
35 € (à partir du 2ème enfant)

Une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » couvre nos activités.

Les horaires :
Activités de 9h à 16h30.
Accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h.

Inscription **déductible fiscalement** sur demande. Certaines **mutuelles** octroient une intervention financière aux enfants qui participent aux plaines de vacances, renseignez-vous.

Stages d'été 2019 (juillet)

Stages été 2019 (juillet)

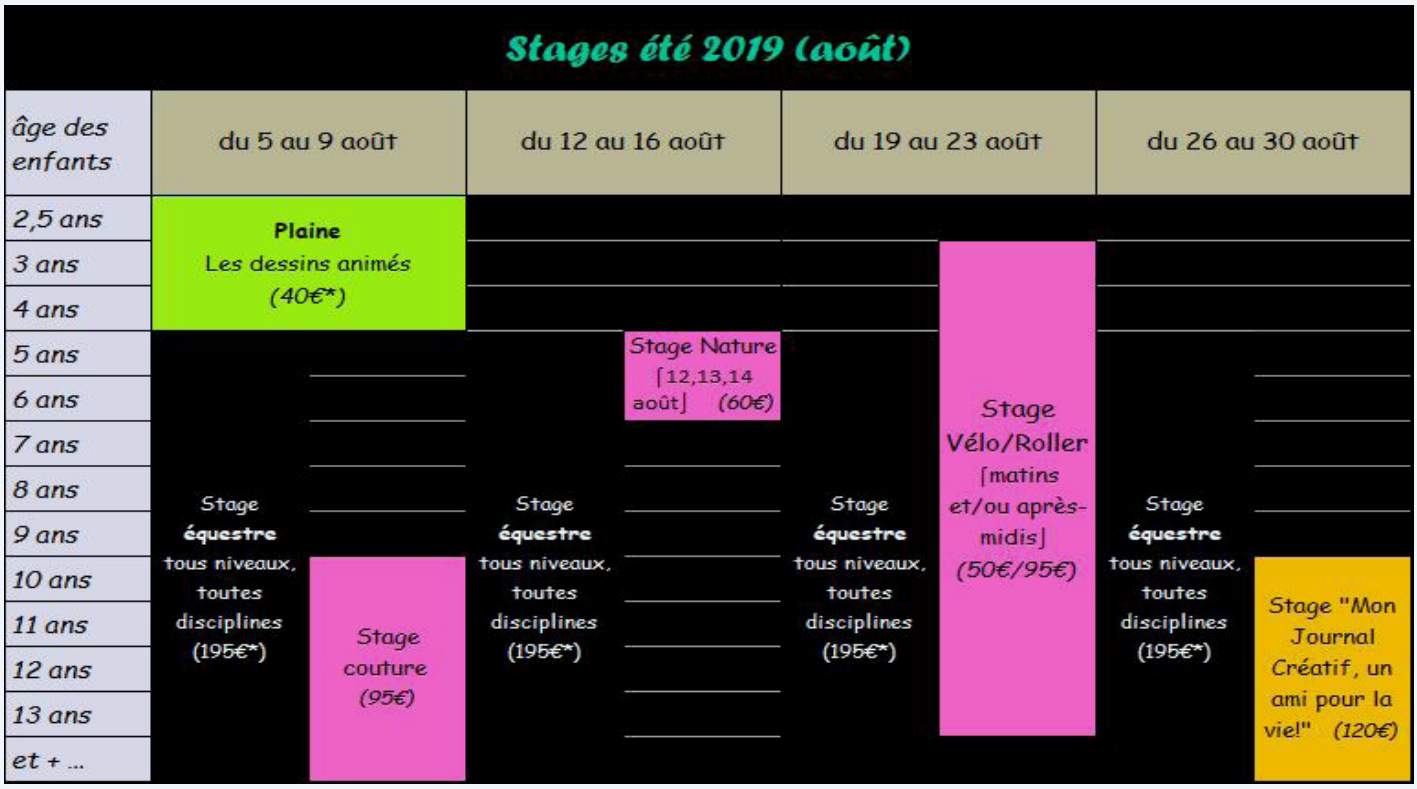
âge des enfants	du 1 au 5 juillet	du 8 au 12 juillet	du 15 au 19 juillet	du 22 au 26 juillet	du 29 juillet au 2 août
2,5 ans	Stage **éveil musical/yoga** [matins] (65€)			**Plaine** La magie (40€*)	**Plaine** Les métiers (40€*)
3 ans					
4 ans			**Plaine** L'espace (40€*)		
5 ans				Stage **équestre** tous niveaux, toutes disciplines (195€*)	**Plaine** Les agents secrets (40€*)
6 ans		Stage **équestre** niveau confirmé (195€*)	Stage **équestre** tous niveaux, toutes disciplines (195€*)		Stage **équestre** tous niveaux, toutes disciplines (195€*)
7 ans	Multisports et escrime (95€)				Aïkido (25€)
8 ans					
9 ans					
10 ans					
11 ans					
12 ans					
13 ans					
et + ...					**Plaine** Les sports antiques (40€*)

Stages d'été 2019



	* pour les membres Centre Equestre de la Paix Page Facebook Centre Equestre de La Paix ce-lapaix@mail.com ou 0474/34 14 21
Echevinat de la petite Enfance	* à partir du 2ème enfant : 35 € Site Accueil Temps Libre : www.sites.google.com/site/atlsaintleger Auxane Jacob : 0496/53 82 88 ou auxane.jacob@promemploi.be Anne Schouveller : 0497/28 66 13 ou anne.schouveller@hotmail.be
Art'Ligue	063/21.80.81 ateliersartligue@gmail.com www.ateliersartligue.be
Caroline SELVES	De 9h à 12h caroselves@gmail.com ou 0497/46 15 10
Aïkido	De 10h à 12h **Inscription pour fin mai au plus tard** aikido.tenshinkan@gmail.com
L'atelier de l'Ermite	De 9h à 16h (garderie possible) Matériel créatif prévu (sauf le journal) atelierdelermite@gmail.com Facebook : Atelier de l'Ermite

Stages d'été 2019 (août)





Mai 2019

26/05/2019

Apéro des élections avec pain-saucisses

Cercle Saint-Joseph de Meix-le-Tige
Contact : 0474/42.67.47

Juin 2019

02/06/2019

Stage de danse africaine

Complexe sportif de Saint-Léger
Enfants de 13h30 à 14h30 – Entrée 10 € (adhésion incluse)
Adultes de 14h30 à 16h30 – Entrée 20 € (adhésion incluse)
Org. : Kelen Foli ASBL
Contact : kelenfoli@gmail.com – 0471/32.53.38

02/06/2019

Brocante du Pachy à Châtillon

Contact : Entente Villageoise de Châtillon : michelstany@gmail.com – 063/58.10.38 – 00352/691.191.291

02/06/2019

Apérock

Au lac de Conchibois de 11h à 15h

Groupes à l'affiche: Decent Criminal (USA) / Hey Mo ! (BEL)

13/06/2019

Conférence par Docteur vétérinaire Alizée Polo sur: «Le petit élevage, en particulier la volaille et les lapins»

Cercle de Meix-le-Tige à 20h
Entrée gratuite
Org. : Cercle horticole de Saint-Léger

23/06/2019

Barbecue du cercle

Cercle Saint-Joseph de Meix-le-Tige
Contact : 0474/42.67.47

23/06/2019

Gratiféria – Marché GRATUIT dans le cadre du PCDR

De 14h à 16h à la salle des fêtes de Saint-Léger
Infos et inscription obligatoire : 0475/20.36.52 ou sur https://frama.link/gratiferiadu23juin

28/06/2019

Concert d'ouverture de la saison estivale au lac de Conchibois dès 20h30

Avec le groupe « Stand Up »

Juillet 2019

06/07/2019

Apérock

Au lac de Conchibois à partir de 19h
Groupes à l'affiche:
Hybridism (BEL)
Gipsy Rufina (ITA)
Ritual Brawl (BEL)

14/07/2019

Big Jump

Au lac de Conchibois
À partir de 12h : grand barbecue
À 15h : tous à l'eau !
Infos et réservations :
Henriette PECHON – 0476/31.47.40
Clément BRESSARD – 0495/69.66.59
Monique JACOB – 0471/83.15.13

19/07/2019

Grand feu d'artifice de la fête nationale

Dès 20h : soirée dansante animée par le groupe « 7 Days »
À minuit : feu d'artifice tiré depuis le lac.
Renseignements :
Monique JACOB – 0471/83.15.13
Complexe sportif – 063/21.89.70

26, 27 et 28/07/2019

Fancy-fair

Cercle Saint-Joseph de Meix-le-Tige
26/07 : VTT 15-25-35 km (3/4€) et marche 5-10 km (2€) à partir de 18h, bike wash, bar et petite restauration, soirée 80-90-2000.
27/07 : Bal des enfants à partir de 18h, suivi d'un concert cover et d'une soirée
28/07 : Brocante dans les rues du village (0474/42.67.47), concerts, animation surprise en fin d'après-midi
Contact : 0474/42.67.47

Août 2019

11/08/2019

Cérémonie des noces d'Or

Complexe sportif de Saint-Léger
Contact :
Monique JACOB : 0471/83.15.13
Administration Communale : 063/23.92.94

15/08/2019

32e foire des artisans, produits régionaux, brocante

À la Fanfare Communale de St-Léger de 6h à 24h, place du Trûche, rue Godefroid-Kurth.
Concerts en matinée pour l'apéritif et en après-midi.
Bal champêtre à partir de 18h.
BBQ et buvette. Château gonflable gratuit.
Entrée libre.

Renseignements et réservations pour la foire et brocante : Francine RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0499/16.12.38
Renseignements généraux: Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

Septembre 2019

15/09/2019

Fête du miel

Complexe sportif de Saint-Léger
Contact :
Syndicat d'initiative : 0471/66.96.18

18/09/2019

Conférence par le Docteur F. Vandenput sur: «Les oiseaux de nos jardins (2e partie)»

Salle communale de Saint-Léger à 20h
Entrée gratuite
Org. : Cercle horticole de Saint-Léger

Octobre 2019

09/10/2019

Conférence par Monsieur Francis Scholtes sur : «L'entretien des arbustes à petits fruits»

Salle communale de Saint-Léger à 20h
Entrée gratuite
Org. : Cercle horticole de Saint-Léger

Novembre 2019

07/11/2019

Conférence par Monsieur Stéphane Bastogne sur : «Le compostage et en particulier la lombriculture»

Au Cercle de Meix-le-Tige à 20h
Entrée gratuite
Org. : Cercle horticole de Saint-Léger

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »

Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement? N'hésitez pas à envoyer vos infos à : « Maison du Tourisme de Gaume » : mtg@soleildegaume.be (diffusion web et newsletter)

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Côtés Arômes
Thé - Vin - Bière - Bio
Rue du 5 Septembre 15a
6747 Saint-Léger
0495/27.85.32
cotesaromes@gmail.com

SPRL GARAGE DU CENTRE
14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix
CITROËN

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT



+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables
JOSY GONRY SPRL

2 rue des Balbuzards, ZI
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

GAUME DECORS sprl
Peinture - Décoration intérieure et extérieure
Revêtements murs et sols





HYDROFUGE FAÇADE
PEINTURE FAÇADE
0475/48 33 20 - 063/23 41 20 • 6747 Châtillon

Regifo Edition
Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

COIFFURE Création

Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu

Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile

SALON CLIMATISÉ EN ÉTÉ
WIFI GRATUIT

- mercredi de 14h à 18h
- jeudi de 9h à 12h sur rdv
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 15h30

+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

Poncelet S.P.R.L. Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Regifo.be Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
Par mail : infoeregifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886